



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/668

Lancement des opérations n°60020600 "Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026" et n° 60004526 " Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026" et affectation d'une partie des AP n°2021-3, programme 00006 et n° 2021-1, programme 00002 - Autorisation donnée au Maire de candidater à des appels à projets et à percevoir des recettes

Direction Générale des Services

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/668 - LANCEMENT DES OPERATIONS N°60020600 "PLAN DE VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DES COURS D'ECOLES 2021-2026" ET N° 60004526 " VEGETALISATION ET PROJET ESPACE NATURE ENFANCE 2021-2026" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DES AP N°2021-3, PROGRAMME 00006 ET N° 2021-1, PROGRAMME 00002 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE CANDIDATER A DES APPELS A PROJETS ET A PERCEVOIR DES RECETTES (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend les projets « Plan de végétalisation et désimpermeabilisation des cours d'écoles 2021-2026 » et « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » ainsi que l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00006 et « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00002.

La Ville de Lyon souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil du jeune enfant au cours du mandat 2020/2026 conformément au projet politique porté par le nouvel exécutif.

Ce projet est stratégique pour la collectivité, il participera au développement de la nature en ville, la somme de végétalisation des cours d'écoles et des structures petite enfance contribuant à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la Ville. Il sera aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique.

Les enjeux sont nombreux. Il s'agit en premier lieu de refaire de la nature un élément d'enchantement du quotidien des enfants. Comme le disait Jacques-Yves Cousteau, « on aime ce qui nous a émerveillés et on protège ce que l'on aime ». Réenchanter les cours par la nature sera donc aussi un moyen de donner envie aux enfants de mieux la protéger tout au long de leur vie.

L'enfance est également une période qui permet d'inspirer les familles et les adultes en général, notamment les sensibiliser à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Cette nature permettra d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et des structures de petite enfance, et contribuera à améliorer la qualité de l'air. La volonté est également de désimpermeabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

La plantation de strates basses et intermédiaires participe également au développement de la biodiversité.

Le contact régulier et prolongé avec la nature, « l'expérience de nature » est aussi synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant. Meilleure concentration, meilleur sommeil, meilleures défenses immunitaires, baisse de l'agressivité, mixité des jeux induite par le végétal, développement psychomoteur et de la préhension fine des plus jeunes enfants, etc.

Ces cours végétalisées constitueront un outil pédagogique précieux pour les enfants, les professionnels de petite enfance, les enseignants et les animateurs périscolaires pour mieux appréhender la biodiversité ou encore les cycles des saisons, de l'eau et de l'alimentation. Sols naturels, plantes, arbres, potagers, vergers, etc. seront ainsi de nouveaux outils éducatifs que les enfants de nos écoles et nos structures petite enfance pourront s'approprier.

Les espaces seront conçus en concertation avec les usagers (équipes éducatives, enfants, parents et agents travaillant dans les écoles et les lieux d'accueil petite enfance) pour favoriser leur appropriation, des usages apaisés et leur gestion partagée et durable.

Les réalisations seront planifiées annuellement par les Adjoints à l'éducation et à l'enfance, en lien avec les élus d'arrondissement et la planification des opérations d'apaisement des abords des écoles ou des crèches menées concomitamment. Les réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 20 millions d'euros entre 2021 et 2026. Les opérations vont être réalisées sous maîtrise d'ouvrage des directions techniques de la Ville de Lyon, sous l'autorité fonctionnelle des Directions de l'éducation et de l'enfance et en lien avec les services et acteurs experts ou conseils. Le projet est conduit en mode projet, avec un chef de projet qui va coordonner l'ensemble du plan d'actions, un comité technique inter-directions et un comité de pilotage associant six élus, sous l'autorité de l'Adjoint en charge de la biodiversité, nature en ville et protection animale.

Je vous propose donc sur la base de ces éléments d'autoriser le lancement des deux opérations thématiques de travaux suivantes :

- Opération n° 60020600 « Plan de Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026 » :

Cette opération prévoit les missions d'études et de travaux de concertation, de programmation, de conception et réalisation, ainsi que l'évaluation de la végétalisation des cours d'écoles.

Cette opération estimée à 15 000 000 € est à financer par affectation de l'autorisation de programme « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00006.

- Opération n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » :

Cette opération prévoit les missions d'études et de travaux de concertation, de programmation, de conception et de réalisation ainsi que l'évaluation de la végétalisation des espaces extérieurs de structures petite enfance.

Cette opération estimée à 4 500 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00002.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » et n° 60020600 « Plan de Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026 » est approuvé. Ces opérations seront financées respectivement par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00002 et par affectation de l'autorisation de programme « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville :
 - sur le programme n° 00002, AP n° 2021-1, opération n° 60004526 « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026 » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et 204, fonction 4221, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 750 000 €;
 - 2022 : 750 000 €;
 - 2023 : 750 000 €;
 - 2024 : 750 000 €;
 - 2025 : 750 000 €;
 - 2026 : 750 000 €
 - sur le programme n° 00006, AP n° 2021-3, opération n° 60020600 « Végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021/2026 » et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 211, 212 et 213 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 500 000 €;
 - 2022 : 1 000 000 €;
 - 2023 : 3 000 000 €;
 - 2024 : 3 000 000 €;
 - 2025 : 3 000 000 €;
 - 2026 : 3 000 000 €;
 - 2027 : 1 500 000 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, dont celles de la CAF, de l'Agence de l'eau et toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET